



RAPPORT ANNEXE

AU SCHEMA DIRECTEUR

DU RESEAU

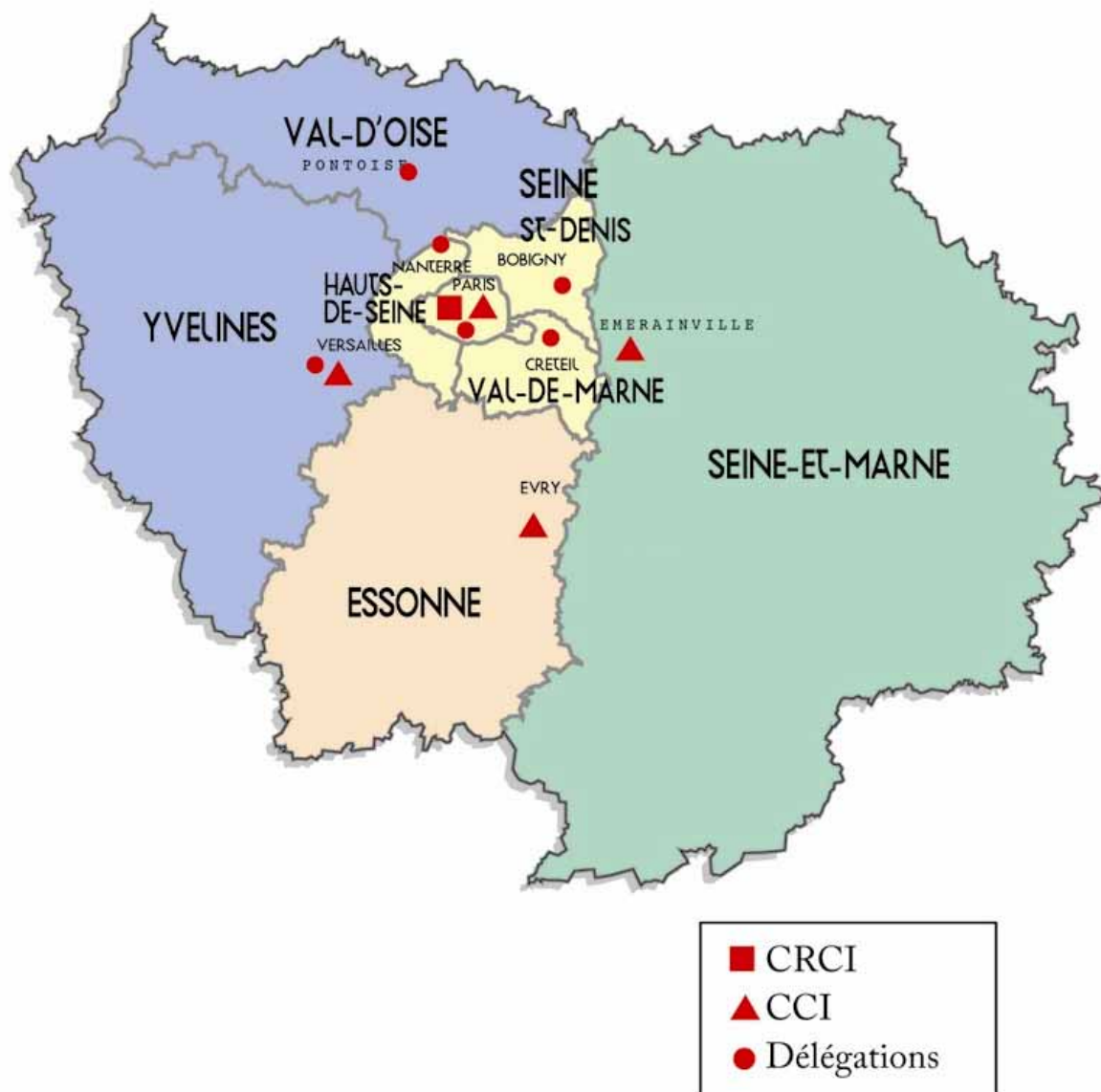
**DES CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

Le 27 mars 2006

I/ LE NOMBRE DE RESSORTISSANTS ET LES BASES D'IMPOSITION 2005

➤ La carte ci-dessous, présente la répartition des CCI sur le territoire de la circonscription Paris – Île-de-France.



- Le tableau ci-dessous présente le nombre de ressortissants et les bases d'imposition 2005 des CCI de Paris – Île-de-France.

BASES ET TAUX D'IATP 2005			
	Taux	Bases (K€)	Nombre de ressortissants (source : fichiers consulaires)
CCIP 75	1,51	4 903 022	181 297
CCIP 92	1,51	4 319 781	56 258
CCIP 93	1,51	2 009 215	41 929
CCIP 94	1,51	1 475 876	35 276
CCIP	1,51	12 707 894	314 760
CCI de Versailles Val-d'Oise (95)	0,909	1 328 720	28 386
CCI de Versailles Yvelines (78)	0,909	2 454 397	39 550
CCI de Versailles Val d'Oise-Yvelines	0,909	3 783 117	67 936
CCIE (91)	0,568	1 852 257	30 591
CCI 77	0,672	1 908 862	33 965
TOTAL		20 252 130	447 252

Source : CCI (mars 2006)

Commentaires :

▪ Il apparaît clairement que :

- le nombre de ressortissants de chaque CCI, qui varie de 30 591 pour la CCI de l'Essonne à 314.760 pour la CCIP, est très nettement supérieur au seuil minimum de 4500 ressortissants fixé par le décret du 16 mars 2006 ;

- les 4 CCI représentent près de 450 000 ressortissants, soit 29 % du PIB national, et moins de 3% du nombre de CCI.

▪ Dès lors, aucune fusion de CCI n'est, à ce stade, jugée indispensable pour répondre aux critères de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs, énoncés par la loi du 2 août 2005 en faveur des PME.

Le présent schéma consulaire régional est donc une description du réseau existant des CCI et de leurs délégations.

II/ COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF) EN COURS DE REVISION

▪ La procédure de révision du SDRIF a été officiellement ouverte par le décret en Conseil d'Etat n° 2005 – 1082 du 31 août 2005.

▪ La clôture des travaux préparatoires à la révision devrait intervenir en octobre 2006, l'objectif du Conseil Régional étant d'adopter un SDRIF révisé fin 2007, d'engager la procédure d'enquête publique ensuite et d'obtenir une approbation définitive par décret en Conseil d'Etat début 2008.

▪ Il est donc, à ce stade, prématuré d'étudier précisément la compatibilité du schéma directeur du réseau consulaire régional avec le SDRIF révisé, tel qu'il devrait être approuvé en 2008.

Il peut cependant être précisé :

- qu'aucune CCI ne gère en Île-de-France, un port ou un aéroport et qu'aucune évolution n'est prévue.
- que les CCI sont d'ores et déjà organisées pour répondre aux deux premiers objectifs fixés conjointement par l'Etat et le Conseil Régional pour le SDRIF révisé, à savoir, d'une part favoriser l'attractivité, le rayonnement et le développement économique de l'Île-de-France, d'autre part, réduire les inégalités sociales et territoriales pour une région plus solidaire.
